

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

3 mai 2012

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Beta S.à r.l.	53681	Contego AV Luxembourg S.à r.l.	53708
ACE Holdings S.à r.l.	53695	Correspondent One Operations S.à r.l. ..	53708
Altisource Solutions S.à r.l.	53679	Danone Ré	53703
Alysea Luxembourg Les Services S.A.	53680	Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à	
Astove S.A.	53695	r.l.	53710
August Lux Holding Company	53688	Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à	
AXA Funds Management S.A.	53702	r.l.	53710
B&B Invest Lux 1	53703	DWM Securitizations S.A.	53711
B&B Invest Lux 3	53703	Ekmar S.A.	53706
BHF Lux Immo S.A.	53704	Eleven Dawn S.à r.l.	53711
BIL Re	53681	Eliseo Finance S.à r.l.	53681
Biopharma Investments S.A.	53704	Esil Sarl	53707
BPM Luxembourg S.A.	53705	Euro Apple S.à r.l.	53711
Bradesco Global Funds	53705	Euro Dinero S.à r.l.	53712
Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain»		Euro Gaudi S.à r.l.	53712
.....	53687	Euro Gwyneth S. à r.l.	53712
Brown Brothers Harriman (Luxembourg)		European B Group S.A.	53696
S.à r.l.	53704	European Goldfields (Luxembourg) No. 2	
Château de Beggen S.A.	53706	S.à r.l.	53695
Chatlet S.A.	53704	Even Investments S.à r.l.	53696
Cheval Blanc Capital S.A.	53709	Faymonville Lease A.G.	53712
Clarins Groupe S.à r.l.	53706	Fuchs Calypso Select	53681
COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de		Gierre Participations Mobilières S.A.	53702
Participations Financières	53710	Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-	
Columbus III Ventures Investments S.A.		FIS	53680
.....	53706	Javari S.A.	53705
Commerzbank Leasing 1 S.à r.l.	53707	Nature Elements	53709
ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l. ..	53694	Perfect Body Luxembourg S.à r.l.	53678
ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l. ..	53708	Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à		53666
r.l.	53709	TVH S.A.	53679
Consol S.A.	53707	VieGuarantee S.A.	53679

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Queensgate Investments I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, acting in its capacity of managing general partner (associé gérant commandité) of Queensgate Investments Fund I, a limited liability partnership (société en commandite simple) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry,

duly represented by Me Joanna PECENIK, Avocat à la Cour, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 March 2012 in Luxembourg; and

The proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred shares (12.500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties

upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed

resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by at least three (3) managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory

auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24 Interim dividends - Share premium.

24.1 The general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25 Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26 Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Queensgate Investments I S.à r.l., aforementioned, acting in its capacity as managing general partner (associé gérant commandité) of Queensgate Investments Fund I, aforementioned, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12.500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand two hundred fifty euro (EUR 1,250.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for a period of two (2) years:

a) Godfrey Abel, director, born in Brixworth, United Kingdom, on 2 July 1960, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Bernard Herman, director, born in Haine-Saint-Paul, Belgium, on 15 July 1958, with professional address at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

c) Alex de Meyer, director, born in London, United Kingdom, on 25 November 1978, with professional address at 9 Clifford Street, London W1S 2FT, United Kingdom.

3. The address of the Company's registered office is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Par-devant le soussigné Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Queensgate Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en voie d'inscription sur le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Queensgate Investments Fund I, une société en commandite simple constituée et existante sous les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, en voie d'inscription sur le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

dûment représentée par Me Joanna PECENIK, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 mars 2012; et

La procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2 Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3 Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5 Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euros (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant (s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9 Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11 Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12 Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13 Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par au moins trois (3) gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Élection et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule

signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24 Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 L'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25 Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26 Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Queensgate Investments I S.à r.l., susnommée, agissant en sa qualité d'associée gérant commandité de Queensgate Investments Fund I, susnommé, a payé douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) pour la souscription de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante euros (EUR1.250,-).

Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période de deux (2) ans:

a) Godfrey Abel, gérant, né à Brixworth, Royaume-Uni, le 2 juillet 1960, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364, Grand-Duché du Luxembourg;

b) Bernard Herman, gérant, né à Haine-Saint-Paul, Belgique, le 15 juillet 1958, résidant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

c) Alex de Meyer, gérant, né à Londres, Royaume-Uni, le 25 novembre 1978, résidant professionnellement au 9 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant au mandataire de la partie comparante, connu du notaire, par nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Pecenik, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 mars 2012. Relation: DIE/2012/3468. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012036381/712.

(120048105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.666.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

Place d'Armes N° 6-12 - Entresol

L-1136 Luxembourg

Luxembourg, le 30 mars 2012.
Perfect Body Luxembourg sàrl
Place d'Armes 6-12
L-1136 Luxembourg
Alex HOFFMANN / Marilda Irène AJALA LOPES
Les gérants

Référence de publication: 2012039543/16.

(120051767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Altisource Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.463.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.268.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2012 que M. Robert Stiles a démissionné comme gérant de la Société, avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

M. William Shepro; et

M. Kevin Wilcox.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012039564/16.

(120052240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de présidente du conseil d'administration.

2. Monsieur Guy TUBIANA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TVH S.A.

Signature

Référence de publication: 2012039548/15.

(120051851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

VieGuarantee S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.411.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 8 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société VIEGUARANTEE S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, dénoncé en date du 14 octobre 2008, en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Tom Berend, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Us ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mars 2012 au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg.

Maître Tom Berend
Le liquidateur

Référence de publication: 2012039549/17.

(120052042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2012.

Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.566.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. März 2012 um 11.00 Uhr

Sechster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung der Kommanditaktionäre wählt mit Zustimmung der Vorsitzenden der Versammlung, die Herren Dominik Pflüger und Markus Schaub als Mitglieder des Aufsichtsrates der Gesellschaft. Die Dauer des Mandates beschränkt sich auf zwei Jahre und endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet.

Siebter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung ernennt PricewaterhouseCoopers S. à r. l., mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer wieder. Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, die über den Jahresabschluss entscheidet.

Für Humboldt Multi Invest B S.C.A., SICAV-FIS
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – spezialisierter Investmentfonds
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012039815/22.

(120052244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Alysea Luxembourg Les Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 159.926.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2011 que:

1. Est nommé, administrateur, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Monsieur Benoit SCHAUS
5, avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg

2. Est nommé, administrateur-délégué, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Monsieur Benoit SCHAUS
5, avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg

3. Est nommé, Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 en remplacement de Madame Claude Hemmer:

Monsieur Benoit SCHAUS
5, avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2012039565/26.

(120052271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.163.

Par une décision datée du 22 mars 2012, l'associé unique de la société „Accession Fund Holding Beta S.à r.l. a accepté la démission d'Alexandra Brehm de son poste d'administrateur, avec effet immédiat et renouvelé pour une période illimitée les mandats d'administrateurs de Manuel Hauser, Raffaele Bartoli and Jochen Schnier.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012039571/12.

(120052158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

BIL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2012

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Alain Bastin comme administrateur, demeurant au 197, Um Kiem, B – 6717 Lischert pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes 2012.

- L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Malevez et Monsieur Nicolas Picard pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2013 statuant sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 mars 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012039617/16.

(120052251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Fuchs Calypso Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 janvier 2012

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission avec effet immédiat de Monsieur Henri Baekeland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012039773/11.

(120052250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Eliseo Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.697.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 165853,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 13 March 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment (including loans, claims and other financial assets), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, loans, claims and other financial assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Eliseo Finance S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management 6 S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 164777 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165853,

ici représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mars 2012.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, (y compris les prêts, créances et autres actifs

financiers), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, prêts, créances et autres actifs financiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

L'objet social de la Société, tel que spécifié dans les paragraphes précédents, doit être interprété dans le sens le plus large afin d'inclure toute activité, opération, transaction ou objet qui lui serait directement ou indirectement lié ou connecté étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité considérée comme étant une activité réglementée par le secteur financier.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Eliseo Finance S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. BRE/Management 6 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164777, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12393. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036660/306.

(120049573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain», Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 7, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.437.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2012

1. L'Assemblée nomme comme Administrateurs pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale que se tiendra en l'année 2018):

- Monsieur Roland Kohn, né à Luxembourg le 16 septembre 1951, demeurant à 3, Rue de la Forêt, L-3354 Leudelage;
- Monsieur Romain Kohn, né à Luxembourg le 25 octobre 1962, demeurant à 20A, Rue Pietert, L-6771 Grevenmacher;
- Monsieur Samy Kohn, né à Luxembourg le 14 mars 1981, demeurant à 12, Rue de la Forêt, L-3354 Leudelage.

2. L'Assemblée nomme comme Commissaire pour une durée de 6 ans (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018):

- Madame Cécile Thoss, né à Luxembourg le 6 août 1956, demeurant à 3 rue de la Forêt, L-3354 Leudelage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039609/18.

(120052401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

August Lux Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.704.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

August Cayman Intermediate Holdco, Inc., an exempted company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC266689 and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

duly represented by Mrs. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, which is initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trademarks, copyrights, any other franchise rights and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, affiliate or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary, affiliate or any other company in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans or advances; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “August Lux Holding Company”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, liquidation or dissolution, the shares of the deceased, liquidated or dissolved shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation, dissolution or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

August Cayman Intermediate Holdco, Inc. aforementioned, paid twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,200.-.

Shareholder resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:
 - a) Thomas S. SOULELES, A manager, with professional address at three First National Plaza, Suite 4600, Chicago, Illinois 60602, U.S.A., born on 28 July 1968 in Oak Lawn, Illinois, U.S.A.; and
 - b) Dylan DAVIES, B manager, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 16 November 1966 in Swansea, United Kingdom.
3. The address of the Company's registered office is set at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

August Cayman Intermediate Holdco, Inc., une exempted company constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-266689 et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans,

ici représentée par Madame Madia Camara, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée et signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société inclut la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autres; d'acquérir ou moyennant des participations, apports, souscriptions, achats ou options, négociations ou de toute autre manière toutes les titres, droits, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de franchise et licences ainsi que tout autre droit de propriété, droits et intérêts de propriété estimés utiles par la Société, et, généralement, de tenir, de gérer, de développer, de vendre, de donner en licence et de disposer de ces droits, en tout ou partie, pour les raisons que la Société estime utiles, et en particulier, en ce qui concerne des actions et titres détenus dans d'autres sociétés qui acquièrent la même chose; d'entrer, d'assister ou de participer dans des transactions financières, commerciales et autres, et de donner à chaque société mère, filiales, ou société du groupe, ou à toute autre société associée en quelque manière que ce soit avec la Société ou la société de mère susvisée, filiale ou société du groupe et toute autre société dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêt ou avance; de prêter et de collecter des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le remboursement des sommes empruntées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, technique ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "August Lux Holding Company".

Art. 5. Le siège social est établi à la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, liquidation ou dissolution d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.
- 2) Des dividendes intérimaires pourront être distribués dans le premier exercice social.

Souscription et Libération

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

August Cayman Intermediate Holdco, Inc., susvisée, a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Thomas S. SOULELES, Gérant A, avec résidence professionnelle à three First National Plaza, Suite 4600, Chicago, Illinois 60602, Etats-Unis, né le 28 juillet 1968 à Oak Lawn, Illinois, Etats-Unis; et
 - b) Dylan DAVIES, Gérant B, avec résidence professionnelle à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 16 novembre 1966, à Swansea, Royaume-Uni.
3. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12381. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012037329/359.

(120049750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.838.

Il résulte de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 13 février 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 13 février 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
et

- l'adresse professionnelle des gérants TMF Corporate Services SA. et TMF Administrative Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.
Pour extrait sincère et conforme
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2012039644/19.

(120052149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

European Goldfields (Luxembourg) No. 2 S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 165.219.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société en date du 12 mars 2012

En date du 12 mars 2012, l'associé unique de European Goldfields (Luxembourg) No.1 S.à.r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

1. D'accepter la démission de Timothy Mark Morgan-Wynne en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 12 mars 2012;

Luxembourg, le 2 avril 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012039715/16.

(120052780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

ACE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.362.

—
EXTRAIT

En date du 26 Mars 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Alan Botfield, 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 26 Mars 2012.

Référence de publication: 2012039572/14.

(120052106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Astove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.594.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 mars 2012

Il ressort des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 mars 2012 que:

- La démission de M. Christian Mognoil de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Guillaume LEFEVRE, administrateur de sociétés, né le 29 août 1968 à Bergerac (France), ayant son adresse professionnelle au 31 Northside Wandsworth Common, UK SW18 2SU, Londres, Royaume-Uni, est nommé administrateur de catégorie A, pour une période de six (6) ans.
- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Recourt (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie B, pour une période de six (6) ans.
- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, est nommé administrateur de catégorie B, pour une période de six (6) ans.

Fait à Luxembourg, le 22/3/2012.

Certifié sincère et conforme

ASTOVE S.A.

Ch. FRANCOIS / P.S. GUILLET

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2012039588/24.

(120052604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

European B Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.487.

—
EXTRAIT

Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Romain THILLENS et Madame Cornelia METTLEN ont remis leur démission, avec effet au 29 mars 2012, de leurs mandats d'administrateurs de la société European B Group S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.487 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 29 mars 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012039744/16.

(120052126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Dutch Cable Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its General Partner Dutch Cable General Partner Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands with registered office at PO Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman Islands,

being the holder of forty-seven thousand three hundred and twenty-six (47,326) shares,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 21, 2012.

2. Cinven Cable Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160668,

being the holder of ninety-two thousand one hundred twenty-three (92,123) shares, here represented by Mr. Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 21, 2012.

3. WP Holdings IV B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing in the Netherlands, with registered office at Fred. Roeskestraat 123-1, 1076EE Amsterdam, The Netherlands, registered in the trade register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34271091,

being the holder of ninety-two thousand one hundred twenty-three (92,123) shares,

here represented by Mr. Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 21, 2012.

4. A.S.F. Co-Investment Partners III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware with registered office at Portfolio Advisors LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien Connecticut, 06820, USA, and registered with the Secretary of State of Delaware under number 3986578,

being the holder of one thousand one hundred and four (1,104) shares,

5. Strategic Co-Investment Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at 315 South Dupont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 41832602,

being the holder of three thousand six hundred and seventy-nine (3,679) shares,

6. Performance Direct Investments II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Connecticut, USA, with registered office at Performance Equity Management LLC, 2 Pickwick Plaza, Suite 310, Greenwich, CT 06830-5424, USA, registered with Secretary of State of the Connecticut under number 40015047,

being the holder of one thousand one hundred and sixty-one (1,161) shares,

7. Goldman Sachs Private Equity Partners 2002 – Direct Investment Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of New York, USA, with registered office at 200, West Street, NY 10282, New York, USA, registered with the Division of Corporations of the State of New York under number 8867227,

being the holder of one hundred and forty-three (143) shares,

8. Goldman Sachs Private Equity Partners 2004 – Direct Investment Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of New York, USA, with registered office at 200, West Street, NY 10282, New York, USA, registered with the Division of Corporations of the State of New York under number 19987654,

being the holder of two hundred and sixty-five (265) shares,

9. Goldman Sachs Private Equity Partners 2005 – Direct Investment Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of New York, USA, with registered office at 200, West Street, NY 10282, New York, USA, registered with the Division of Corporations of the State of New York under number 8867227,

being the holder of four hundred and seventy (470) shares,

10. HarbourVest International Private Equity Partners V – Direct Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 39915561, with registered office at One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, USA,

being the holder of one thousand four hundred and seventy-one (1,471) shares,

11. HarbourVest Partners 2004 Direct Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3870785, with registered office at One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, USA,

being the holder of five hundred and eighty-eight (588) shares,

12. Adams Street 2006 Direct Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4078652, with registered office at Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, USA,

being the holder of two hundred and forty-seven (247) shares,

13. Adams Street Direct Co-Investment Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4103897, with registered office at Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, USA,

being the holder of one thousand six hundred and eighty-eight (1,688) shares,

14. Adams Street 2007 Direct Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4275002, with registered office at Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, USA,

being the holder of two hundred and seventy-one (271) shares,

15. GEAM International Private Equity Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4210067, with registered office at GE Asset Management Incorporated, 301 Summer Street, P.O. Box 7900, Stamford, CT 06904, USA,

being the holder of three thousand six hundred and seventy-nine (3,679) shares,

the shareholders referred to under 4 to 15 here represented by Mr. Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 21, 2012.

16. Even Participatie Coöperatie U.A., a cooperative incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office in Utrecht (the Netherlands) and its business office at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht (the Netherlands), registered with the trade register of the Chambers of Commerce under number 30268693,

being the holder of sixteen thousand six hundred fifty-eight (16,658) shares,

17. Mr. Marcel Johan Nijhoff, born in Almelo, The Netherlands, on September 16, 1961, professionally residing at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, The Netherlands,

being the holder of one hundred ninety (190) shares,

18. Mr. Walter Blom, born in Heemskerk, The Netherlands, on October 22, 1967, professionally residing at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, The Netherlands,

being the holder of five hundred thirty-four (534) shares,

19. Mr. Bernard Eggo Dijkhuizen, born in Bandjermasin, Dutch East Indies, on January 19, 1949, professionally residing at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, The Netherlands,

being the holder of twenty-four (24) shares,

20. Mr. Wim Dik, born in Rotterdam, The Netherlands, on January 11, 1939, professionally residing at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, The Netherlands,

being the holder of seventy-nine (79) shares,

21. Mr. Ritzo Jacob Holtman, born in Amersfoort, The Netherlands, on January 4, 1952, professionally residing at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, The Netherlands,

being the holder of one hundred five (105) shares,

22. Mr. Andrew John Sukawaty, born in Wisconsin, United States of America, on June 30, 1955, professionally residing at Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, The Netherlands,

being the holder of three hundred seventy-two (372) shares,

the shareholders referred to under 16 to 22 here represented by Mr. Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Amsterdam (the Netherlands) on March 21, 2012.

are all of the shareholders of the Company (the "Shareholders").

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Even Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115994, incorporated pursuant to a notarial deed on April 25, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on July 5, 2006, number 1300 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation were last amended on March 20, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Revocation of the statutory auditor of the Company with immediate effect and granting of full discharge for the exercise of his mandate.

2. Approval of the opening balance sheet for the liquidation of the Company.

3. Decision to dissolve the Company.

4. Decision to appoint the liquidator and determination of its powers.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to revoke Mr. Guy Harles from his function as statutory auditor (*commissaire aux comptes*) of the Company with immediate effect as the number of shareholders of the Company has decreased below the threshold of twenty-five and decides to grant him full discharge for the exercise of his mandate.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the opening balance sheet for the liquidation of the Company dated as at the date hereof.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the general meeting of shareholders decides to dissolve the Company further to a restructuring of the group of companies to which the Company belongs including the dissolution of its wholly-owned subsidiary, EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l. on March 20, 2012.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion and in accordance with any agreements between the shareholders of the Company. Subject to the Law, such distribution may take the form of advance payments of liquidation proceeds.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Dutch Cable Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, agissant par son General Partner Dutch Cable General Partner Limited, une limited company constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman Islands, Îles Caïmans,

détenant quarante-sept mille trois cent vingt-six (47.326) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2012.

2) Cinven Cable Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160668,

détenant quatre-vingt-douze mille cent vingt-trois (92.123) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2012.

3) WP Holdings IV B.V., une private limited liability company constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123-1, 1076EE Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34271091,

détenant quatre-vingt-douze mille cent vingt-trois (92.123) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2012.

4) A.S.F. Co-Investment Partners III, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social à Portfolio Advisors LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien Connecticut, 06820, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3986578,

détenant mille cent quatre (1.104) parts sociales,

5) Strategic Co-Investment Partners, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 315 South Dupont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 41832602,

détenant trois mille six cent dix-neuf (3.679) parts sociales,

6) Performance Direct Investments II, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Performance Equity Management LLC, 2 Pickwick Plaza, Suite 310, Greenwich, CT 06830-5424, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Connecticut sous le numéro 40015047,

détenant mille cent soixante-et-une (1.161) parts sociales

7) Goldman Sachs Private Equity Partners 2002 – Direct Investment Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 32 Old Slip, 9 th Floor, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre des Sociétés de l'Etat de New York sous le numéro 8867227,

détenant cent quarante-trois (143) parts sociales,

8) Goldman Sachs Private Equity Partners 2004 – Direct Investment Fund L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 200, West Street, NY 10282,

New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre des Sociétés de l'Etat de New York sous le numéro 19987654,

détenant deux cent soixante-cinq (265) parts sociales,

9) Goldman Sachs Private Equity Partners 2005 – Direct Investment Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 200, West Street, NY 10282, New York, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registre des Sociétés de l'Etat de New York sous le numéro 8867227,

détenant quatre cent soixante-dix (470) parts sociales,

10) HarbourVest International Private Equity Partners V – Direct Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 39915561, ayant son siège social à One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, Etats-Unis d'Amérique,

détenant mille quatre cent soixante-et-onze (1.471) parts sociales,

11) HarbourVest Partners 2004 Direct Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3870785, ayant son siège social à One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, Etats-Unis d'Amérique,

détenant cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales,

12) Adams Street 2006 Direct Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4078652, ayant son siège social à Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent quarante-sept (247) parts sociales,

13) Adams Street Direct Co-Investment Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4103897, ayant son siège social à Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, Etats-Unis d'Amérique,

détenant mille six cent quatre-vingt-huit (1.688) parts sociales,

14) Adams Street 2007 Direct Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4275002, ayant son siège social à Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent soixante-et-onze (271) parts sociales,

15) GEAM International Private Equity Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4210067, ayant son siège social à GE Asset Management Incorporated, 301 Summer Street, P.O. Box 7900, Stamford, CT 06904, Etats-Unis d'Amérique,

détenant trois mille six cent soixante-dix-neuf (3.679) parts sociales,

4) à 15) représentés par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2012.

16) Even Participatie Coöperatie U.A., une coopération constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrecht, Pays-Bas, et son siège d'activité à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 30268693,

détenant seize mille six cent cinquante-huit (16.658) parts sociales,

17) Monsieur Marcel Johan Nijhoff, né à Almelo, Pays-Bas, le 16 septembre 1961, ayant sa résidence professionnelle à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas,

détenant cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales,

18) Monsieur Walter Blom, né à Heemskerk, Pays-Bas, le 22 octobre 1967 ayant sa résidence professionnelle à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas,

détenant cinq cent trente-quatre (534) parts sociales,

19) Monsieur Bernard Eggo Dijkhuizen, né à Bandjermasin, Indes Orientales Néerlandaises, le 19 janvier 1949, ayant sa résidence professionnelle à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas,

détenant vingt-quatre (24) parts sociales,

20) Monsieur Wim Dik, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 11 janvier 1939, ayant sa résidence professionnelle à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas,

détenant soixante-dix-neuf (79) parts sociales,

21) Monsieur Ritzo Jacob Holtman, né à Amersfoort, Pays-Bas, le 4 janvier 1952, ayant sa résidence professionnelle à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas,

détenant cent cinq (105) parts sociales,

22) Monsieur Andrew John Sukawaty, né dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, le 30 juin 1955, ayant sa résidence professionnelle à Atoomweg 100, 3542 AB Utrecht, Pays-Bas,

détenant trois cent soixante-douze (372) parts sociales,

16) à 22) représentés par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 21 mars 2012.

sont tous des associés de la Société (les «Associés»).

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Even Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115994, constituée selon acte notarié en date du 25 avril 2006, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 juillet 2006, n°1300 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 mars 2012, suivant acte reçu par le notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Révocation du commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et décharge complète pour l'exercice de son mandat.

2. Approbation du bilan d'ouverture de la liquidation de la Société.

3. Décision de dissoudre la Société.

4. Décision de nommer le liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir examiné les points à l'ordre du jour, les parties comparantes demandent au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de révoquer Maître Guy Harles de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat étant donné que le nombre d'associés de la Société est passé en dessous du seuil de vingt-cinq, et décide de lui accorder une décharge complète pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver le bilan d'ouverture de la liquidation de la Société daté de ce jour.

Troisième résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre la Société suite à une restructuration du groupe de sociétés auquel la Société appartient comprenant la dissolution de sa filiale détenue entièrement par celle-ci, EVEN INVESTMENTS 2 S.à r.l. le 20 mars 2012.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le disposent les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires ces pouvoirs en déterminant l'étendue et la durée de la délégation.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire des parties comparantes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mars 2012. Relation: EAC/2012/3828. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012036690/321.

(120049625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

AXA Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.223.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013:

Mr. Steve Gohier

Mr. Bruno Durieux

Mme Tatiana PECASTAING - PIERRE

Mr. Christof Jansen

Mr. Christian Rabeau

Mr. Michael Reinhard

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.ar.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012039594/20.

(120052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Gierre Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 mars 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Emilio Binda

- Claudio Vidoli-Manzini

- Fabrizio Poma

- Jean-Yves Nicolas

- Sébastien Gravière

- Marc Koeune

- Michaël Zianveni

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012039795/21.

(120052376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

B&B Invest Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.208.

Extrait des résolutions prises par le procès-verbal de l'associé unique en date du 6 octobre 2011:

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Yan PERCHET et nomme aux fonctions de gérants, Madame Cécile BOYER, avec adresse professionnelle au 82, rue de la Tour d'Auvergne, F- 77185 Lognes et Monsieur Oronzo LIOTINO avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 02 avril 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012039596/15.

(120053014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

B&B Invest Lux 3, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 157.269.

Extrait des résolutions prises par le procès-verbal de l'associé unique en date du 6 octobre 2011:

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Yan PERCHET et nomme aux fonctions de gérants, Madame Cécile BOYER, avec adresse professionnelle au 82, rue de la Tour d'Auvergne, F- 77185 Lognes et Monsieur Oronzo LIOTINO avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 02 avril 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012039597/15.

(120053012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Danone Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 30.185.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mercredi 28 mars 2012 à 11.00 heures au 74, rue de Merl,
L-2146 Luxembourg*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

* Monsieur Christophe Bombled, Président du Conseil d'Administration,
demeurant professionnellement au 15 rue du Helder, F-75439 Paris Cedex 09

* Monsieur Laurent Sauquet, Administrateur,
demeurant professionnellement rue Jules Cockx, 6, B-1160 Bruxelles

* Monsieur Claude Weber, Administrateur délégué
demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012039682/24.

(120052766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.905.

Suite à une décision des membres du Conseil de Gérance de «Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.», Thomas Eric BERK, né le 14 août 1963 à Abington, Pennsylvania, Etats Unis D'Amérique et demeurant professionnellement à 40, Water Street, Boston, MA 02109-3661, Etats Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société avec effet à partir du 10 mai 2011 et jusqu'à la date de l'assemblée générale qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012039611/13.

(120052165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

Bitte streichen Sie Andreas Völker, der als Rechnungskommissar eingetragen ist.

Die KPMG Luxembourg S.à r.l., Handelsregister-Nr. B149133, 9, Rue Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg wurde am 26.03.2012 als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2011 bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2012 bestellt.

Luxemburg, den 27.03.2012.

Roland Steies / Gabriele Ochner

Administrateur / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2012039615/14.

(120052393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Biopharma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.878.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2012

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

Roger CAURLA

Liquidateur

Référence de publication: 2012039618/14.

(120052547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Chatlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.499.

EXTRAIT

Eurotime S.A. a remis sa démission, avec effet au 29 mars 2012, de son mandat de liquidateur de la société Chatlet S.A., Société Anonyme en liquidation, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.499.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012039657/13.

(120052228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.021.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2012

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de Monsieur Giorgio Pellagatti, demeurant au Piazza Meda 4 à I-20121 Milan et les mandats d'administrateur de Monsieur Stefano Panerai, Risk Management, demeurant au Piazza Meda 4 à I-20121 Milan et de Monsieur Angelo Zanzi, demeurant au Piazza Meda 4 à I-20121 Milan ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 29 Mars 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012039623/18.

(120052568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Bradesco Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 148.563.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mars 2012

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Domingos Figueiredo de Abreu comme Administrateur;
- L'assemblée désigne Monsieur Joaquim Vieira Ferreira Levy, résidant professionnellement Av. Paulista 1.450, 01310917 Sao Paulo SP – Brazil et Monsieur Reinaldo Le Grazie, résidant professionnellement Av. Paulista 1.450, 01310917 Sao Paulo SP – Brazil comme Administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour *BRADESCO GLOBAL FUNDS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012039624/15.

(120052651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Javari S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.503.

—
La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le siège social de

La société JAVARI S.A.

66, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125 503

Avec date d'effet le 1^{er} janvier 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mme LERBS Kahrien

Référence de publication: 2012039879/21.

(120052338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 133.856.

—
Extrait de la décision du conseil d'administration prise en date du jeudi 1^{er} mars 2012

Il résulte de la décision des administrateurs prise en date du 1^{er} mars 2012 que:

Les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012039628/15.

(120052684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.384.

—
Suite à une fusion en date du 23 mai 2011, l'associé unique est à présent CLARINS, avec siège social au 4, rue Berteaux Dumas, 92200 Neuilly Sur Seine, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039632/12.

(120052427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Columbus III Ventures Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 137.371.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mars 2012 que:

- la cooptation de M. Tranquillo COLOMBO, entrepreneur, demeurant au 34, Via San Marco, Cassago Brianza (CC), Italie, au poste d'administrateur en date du 29 décembre 2011 en remplacement de M. Dario COLOMBO, démissionnaire, a été ratifiée;

- la société STARANE HOLDINGS LTD, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été nommée à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011, en remplacement de CHESTER-CLARK LIMITED, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012039634/17.

(120052234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Ekmar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 58.372.

—
Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Monsieur Alexis DE BERNARDI.

Référence de publication: 2012039721/10.

(120052235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Par résolutions signées en date du 30 janvier 2012, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréée de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039637/14.

(120052428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Consol S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 16 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 16 mars 2012, que:

1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

2. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Guillaume Le Bouar et Kieran James Gaughan et celui d'administrateur et d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

CONSOL S.A.

Référence de publication: 2012039641/20.

(120052707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Esil Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 164.430.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts daté du 15 mars 2012, que Madame Lise BIZZARI, a cédé l'intégralité des parts sociales de la société ESIL S à r.l. ayant son siège social 26 rue du Curé à L-1368, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164.430; à Monsieur François CONTESSI, domicilié au 39, rue Tony Dutreux L -1429 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'Associé Unique daté du 15 mars 2012 que Monsieur François CONTESSI, domicilié au 39, rue Tony Dutreux L -1429 Luxembourg, a été nommé gérant unique pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Lise BIZZARI, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012039735/20.

(120052728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 203.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.729.

—
Veuillez prendre note du changement de la dénomination de l'associé Hazard Management Solutions, LLC à partir du 9 janvier 2012 qui est désormais:

Allen-Vanguard International, LLC

1209, Orange Street

19801 Delaware

USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contego A.V. Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2012039643/18.

(120052049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

ConAgra Foods Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.838.

—
Lors du transfert de parts en date du 30 mars 2012, l'associé unique ConAgra International Inc, avec siège social au 2711, Centerville Road, 18808 Willmington, Etats-Unis, a transféré la totalité de ces 100 000 parts sociales à la société ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., avec siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dès lors, ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., devient l'associé unique et détient la totalité des 100 000 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012039645/18.

(120052803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Correspondent One Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.345.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2011 que M. William B. Shepro, né à Hartford, Etats-Unis d'Amérique, le 17 mars 1969, demeurant à 25, rue Michel Engels, L-1465 Luxembourg, a été nommé comme gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

M. Ashish Pandey; et

M. William B. Shepro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012039648/18.

(120052208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 288.010.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

Il résulte de la résolution circulaire prise par le conseil de gérance en date du 13 février 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 13 février 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
et

- l'adresse professionnelle des gérants TMF Corporate Services S.A. et TMF Administrative Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012039646/19.

(120052148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.576.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 12 mars 2012

1. Le siège social a été transféré de L-1420 Luxembourg, 7, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich avec effet au 1^{er} avril 2012.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012039659/14.

(120052424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Nature Elements, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 17B, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 144.639.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2012

Résolutions prises

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est révoqué en tant que commissaire aux comptes, la société INTARIS S.à r.l., ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.129.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, la société ACCOUNTING PARTNERS S.à r.l., ayant son siège social à L-7525 Mersch, 29, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 100.588, et ce pour les années 2011 à 2016.

Troisième résolution

Est nommé administrateur unique, Monsieur Olivier BENS, employé privé, né le 24 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Olivier BENS.

Référence de publication: 2012039958/21.

(120052104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 27 janvier 2012

Résolution:

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de:

- Accepter la démission de Cosafin S.A. en tant qu'Administrateur,
- De nommer Monsieur Célestin Van Acker, De Roskam 27, B-2970 Schilde, en remplacement de Cosafin S.A. pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

J. WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2012039665/17.

(120052411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Luxtax S.à r.l., Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.744.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Herr Manfred Wollscheid tritt mit Wirkung zum 31.03.2012 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft zurück.

Zum neuen Geschäftsführer wird mit Wirkung ab 01.04.2012 Herr Uwe Klein, geb. am 27.11.1958, wohnhaft in D-54570 Wallenborn, Weidenbacher Str. 17, berufen.

Manfred Wollscheid / Walter Theis / Walter Pickartz.

Référence de publication: 2012039675/15.

(120052353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Düsseldorf-Airport Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.600.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.685.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Gesellschaft vom 30 März 2012

Die Gesellschaft hat am 30. März 2012 beschlossen, den Geschäftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Februar 2012 wie folgt zu verlegen:

- 37A, Avenue J.F. Kennedy
- L – 1855 Luxembourg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012039689/14.

(120052593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

DWM Securitizations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.608.

—
Extrait des Résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire en date du 23 mars 2012

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration que:

- Madame Laetitia Antoine a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 14 mars 2012.

- Mademoiselle Kathy Marchione, née le 18 avril 1970 à Hayange (France) résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 14 mars 2012.

Son mandat arrivera à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2012.

Référence de publication: 2012039691/17.

(120052478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Eleven Dawn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.095.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 19 mars 2012, que Alter Domus (Belgium) Sprl a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Field Point I-A RE 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B122.585.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Field Point I-A RE 5 S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Eleven Dawn S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012039694/19.

(120052731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Euro Apple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.068.

—
Il résulte d'une lettre datée du 7 décembre 2011 que Madame Denise GRANT a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012039702/12.

(120052876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.938.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 24. Juni 2011

Die Jahreshauptversammlung beschließt, das Mandat von Herrn Alain KOHNEN, als Kommissar, nicht zu verlängern. An seiner Stelle wird die Gesellschaft „Fiduciaire Internationale S.A.“, mit Sitz in L-1470 LUXEMBOURG, Route d'Esch 7, vertreten durch Herrn Alain KOHNEN, als Kommissar, bis zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2012, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 30. März 2012.

Für FAYMONVILLE LEASE A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012039762/15.

(120052655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Euro Dinero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.830.

—
Il résulte d'une lettre datée du 7 décembre 2011 que Madame Denise GRANT a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012039703/12.

(120052875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Euro Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 77.400,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.000.

—
Il résulte d'une lettre datée du 7 décembre 2011 que Madame Denise GRANT a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012039705/12.

(120052907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Euro Gwyneth S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.520.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.650.

—
Il résulte d'une lettre datée du 7 décembre 2011 que Madame Denise GRANT a démissionné en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012039706/12.

(120052902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.